



A retenir

Phénologie : pousse active, stade F « grappes visibles » majoritaire

Mildiou : risque de contamination épidémique

Erinose : symptômes sur jeunes feuilles mais sans risque



SOMMAIRE

Stades phénologiques

Mildiou

Erinose

Vers de la grappe

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédacteur : Gilles Salva

Structures partenaires :
CA2B, UVIB, domaine
Casabianca, domaine Comte
Peraldi, Clos Landry, Clos
d'Orléa, Domaine Terra
Vecchia, Clos Capitoro

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de
Corse,



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO.

• Stades phénologiques

La végétation évolue bien par rapport à la semaine dernière, 2 à 3 feuilles en plus sont apparues. Les stades sont toujours très hétérogènes en fonction des cépages et des zones viticoles mais le stade moyen atteint pour la plupart des parcelles est le stade F de Baggioini « grappes visibles ».

Les cépages plus tardifs, notamment le Cabernet sauvignon ou même le Vermentino, sont encore au stade D « sortie des feuilles » et E « 2-3 feuilles étalées » sur la côte orientale. Et pour les cépages plus précoces, en particuliers le Niellucciu, on dénombre jusqu'à 6-7 feuilles étalées (ex : nord de la côte orientale, Calvi). Il atteint le stade G « boutons floraux encore agglomérés ».

La végétation semble avoir rattrapé en partie la semaine de retard.



Stade E « 2-3 feuilles étalées »



Stade F « grappes visibles »



Stade G « boutons floraux encore agglomérés »

• Mildiou

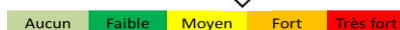
Plasmopara viticola se conserve durant l'hiver sous forme d'œuf au niveau des feuilles mortes. Lorsque les conditions climatiques sont favorables, les œufs arrivent à maturité et germent. Les contaminations primaires ont lieu à proximité des organes les plus proches du sol (pampres et feuilles à la base du cep), et dans les zones humides. Le champignon colonise les tissus et après 15 à 20 jours d'incubation selon les conditions climatiques, les premiers symptômes apparaissent sur le feuillage (« taches d'huile »).

Pour le moment la situation est saine, aucun symptôme de Mildiou n'a été observé sur les parcelles du réseau d'observation BSV. Mais attention, la majorité des œufs sont mûrs sur l'ensemble du vignoble corse.

La pression est moyenne sur la côte orientale, la région d'Ajaccio et le Nord de l'île, et forte sur la région de Porto-Vecchio et Sartène. Soyez prudent, les pluies risquent d'être contaminatrices !



Evaluation du risque : moyen



Mesures prophylactiques : il est conseillé de faire un **épamprage précoce** pour supprimer les organes verts à proximité du sol et de faire un **enherbement ou un travail du sol** pour limiter les flaques d'eau/mouillères (l'effet splash) responsables des contaminations primaires.

Dans le cas d'un enherbement, le couvert végétal doit être maintenu ras pour qu'il n'y ait pas de remontées humides dans les ceps. Dans le cas d'un travail du sol, le passage des griffes ou un désherbage sous le rang peuvent aussi être des bons moyens de détruire les plantules au sol susceptibles d'être contaminées.

→ **Des observations régulières des vignes (en particuliers au niveau des pampres) permet de visualiser l'apparition du champignon et des premières taches. Restez vigilant !**



Photo 1 : symptôme de "tache d'huile" sur feuille

• Erinose

Colemerus vitis est l'acarien responsable de l'Erinose. Il engendre des dégâts généralement sans préjudice pour la vigne, sauf en cas de forte attaque sur feuilles ou grappes, suite à laquelle un blocage de maturité peut être constaté. On observe sur la face supérieure des feuilles des boursoflures et sur la face inférieure un feutrage blanchâtre.

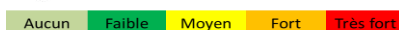
Actuellement dans le vignoble corse, quelques jeunes feuilles ont été observées avec de l'Erinose, par exemple sur cépage Grenache et Niellucciu sur la côte orientale, Ajaccio, Calvi... mais rien d'inquiétant.



Photo 2 : Symptômes d'Erinose sur feuille



Evaluation du risque : aucun



Par ailleurs, pour ce ravageur il n'existe pas de seuil d'intervention.

Remarque : les typhlodromes sont des auxiliaires qui permettent de réguler naturellement et de manière efficace le développement des acariens. Il est donc utile de connaître les populations de ces auxiliaires dans les parcelles.

- **Vers de la grappe**

Les deux tordeuses les plus rencontrées au vignoble sont Eudémis et Cochylis. On dénombre trois générations par an pour Eudémis (voire quatre générations dans le vignoble méridional) contre deux pour Cochylis. A cette époque de l'année, les chenilles de 1^{ère} génération rongent les boutons floraux et tissent des glomérules, mais les conséquences sur la vigne restent en général négligeables.

D'après la modélisation, les vols de papillons sont quasiment terminés. Les pontes sembleraient avoir débuté la première semaine d'avril et les 1^{ères} éclosions entre le 20 et le 25 avril. Les œufs sont d'abord visibles sur les bois lisses des coursons puis au niveau des bractées des inflorescences. Les jeunes larves sont aux stades L1 et L2 (taille de 1 à 3 mm). Quant aux larves âgées, responsables des glomérules, elles sont programmées à partir de la 2^{ème} semaine de mai.

Mis à part quelques captures de papillons dans les pièges, aucune ponte ni larve ne nous a été communiquée.

Méthode alternative : la **confusion sexuelle** est une méthode en progression (diffuseur de phéromones). Pour optimiser l'efficacité de la confusion, il faut une zone protégée importante : 10 ha minimum d'un seul tenant.

A noter que certains auxiliaires, tels que **les trichogrammes**, sont capables de parasiter les œufs des tordeuses de la grappe.

Evaluation du risque : aucun

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Jeudi 30 avril	Vendredi 1 ^{er} mai	Samedi 2 mai	Dimanche 3 mai	Lundi 4 mai	Mardi 5 mai	Mercre di 6 mai	Jeudi 7 mai
Haute Corse / Corse du Sud								

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessus.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

XYLELLA FASTIDIOSA :

La Bactérie *Xylella fastidiosa* est présente dans la Province de Lecce, en région des Pouilles, en Italie. Cette grave maladie concerne en particulier les oliviers, les amandiers... les prunus et la vigne mais aussi de nombreuses autres plantes cultivées, maraîchères, ornementales et forestières.

Au titre de l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié, il s'agit également d'un organisme de lutte obligatoire de façon permanente sur tout le territoire français.

Une décision d'exécution de l'union européenne (13/02/2014) interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution).

Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance d'une part quant à l'origine de votre matériel végétal, d'autre part face à tout symptôme ressemblant (voir illustration des symptômes et informations complémentaires au lien suivant) :

http://www.eppo.int/QUARANTINE/special_topics/Xylella_fastidiosa/Xylella_fastidiosa.htm

Arrêté du 2 avril 2015 : <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/4/2/AGRG1508600A/jo/tex>

Note nationale : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Vous veillerez à diffuser largement cette information, et à signaler les symptômes suspects éventuels au SRAL ou FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.